

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction du Patrimoine Culturel

Monsieur Thierry WAUTERS

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 11/06/2025

N/Réf. : BXL20625_743_PUN
Gest. : TS
V/Réf. : 2043-0019/21/2025-091PU
Corr DPC : Anna C. NOËL
NOVA : 04/PFU/1973736

BRUXELLES. Place Royale, 7
(= portique et façade classés comme monument)
PERMIS UNIQUE: Installer une plaque de façade près de la porte d'entrée, avec appellation dans les trois langues nationales
Demande de BUP – DPC du 26/05/2025

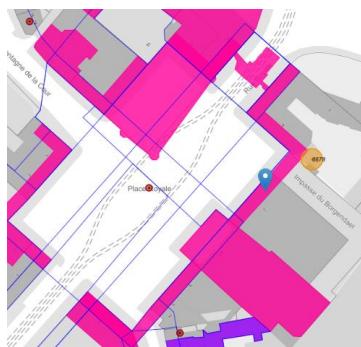
Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 26/05/2025, nous vous communiquons **l'avis conforme favorable sous conditions** émis par notre Assemblée en sa séance du 04/06/2025, concernant la demande sous rubrique.

■ **CONTEXTE PATRIMONIAL ET RÉTROACTES**

L'Arrêté Royal du 22/12/1951 classe comme monument les façades des immeubles bordant la Place Royale, reprises au cadastre sous les numéros 196i, 216a, 217b, 371c, 495f, 496E, 509d, 683E, 686a et 688c. La Place Royale est un important ensemble néoclassique édifié entre 1776 et 1782 sur les plans des architectes B. Guimard et J.-B.-V. Barré, caractérisé par son ordonnancement rigoureux et son uniformité. L'immeuble n°7, concerné par la demande, se situe sur la gauche de l'église Saint-Jacques-sur-Coudenberg et abrite la Cour Constitutionnelle.



Contexte patrimonial (© BruGIS)



Localisation du n°7 sur la Place Royale
(© Inventaire du patrimoine architectural)

La CRMS s'est déjà prononcée en 2002 et 2019¹ sur le placement d'éléments de signalétique sur les façades de la Place Royale, demandant de réduire au maximum l'impact visuel de tels dispositifs, et de leur conférer une matérialité commune à tous les immeubles bordant la place.

¹ Voir [l'avis en ligne](#) sur le site de la CRMS (séance 636).

■ OBJET DE LA DEMANDE

Le projet consiste, suite à la récente rénovation de la façade du bien, à implanter une nouvelle signalétique pour la Cour Constitutionnelle au niveau de l'entrée donnant sur la Place Royale.

La présente demande vise à **placer une plaque signalétique** sur le côté droit de la porte d'entrée du bâtiment, qui comprendrait l'appellation de la Cour dans les trois langues, ainsi que le numéro de police, le logo et la signalétique vers l'accueil. La plaque en plexiglass blanc non transparent aurait des dimensions de 70 × 80 × 1 cm.

*Ce dossier forme le complément de la demande de permis unique libellée 04/PFU/1973739, visant à **poser sur l'entablement surmontant la porte un lettrage trilingue**, et faisant l'objet d'un avis CRMS distinct.*



Projet de plaque en plexiglass
(document extrait du dossier)



Localisation de la signalétique
projetée (doc. joint au dossier)



Autres éléments de signalétique relevés sur la Place
Royale (montage CRMS)

■ AVIS DE LA CRMS

La CRMS émet un **avis conforme favorable sous conditions** sur la présente demande.

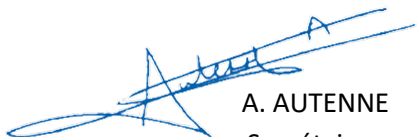
Sans s'opposer au principe de poser une plaque signalétique, la Commission estime que les dimensions de la plaque projetée sont trop importantes (70 × 80 cm), et le matériau choisi (plexiglass blanc) peu valorisant pour la façade néoclassique. La CRMS demande donc de **revoir la plaque signalétique projetée, en se conformant aux préconisations qu'elle avait déjà émises en 2019, destinées à être appliquées à tous les immeubles bordant la place :**

- Se limiter à la pose d'une seule plaque par trumeau, d'une taille correspondant à un élément de bossage, sans retour vers l'embrasure de la baie.
- Prévoir un design monochrome, y compris pour les logos.
- Prévoir le n° de police du bâtiment distinct de la plaque professionnelle.

Elle demande également **de renoncer au plexiglass, et d'opter pour un matériau plus qualitatif et moins épais tel que l'aluminium**, déjà utilisé ailleurs sur la place.

L'Assemblée constate que les dispositifs de signalétique actuellement présents sur les différents immeubles bordant la place demeurent hétérogènes et visuellement disparates. Elle rappelle ici son souhait que soit élaboré un plan de gestion patrimoniale visant à homogénéiser ces éléments, dans le respect de la sobriété et de l'uniformité visuelle de la Place Royale.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président